Conditions générales de vente

Applicable au 01 juin 2026

ARTICLE 1 - Champ d'application
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par NEOD S.A.S (RCS 824515316 Alençon, au capital de 600 euros) auprès des acheteurs, ci-après dénommé « client » qui reconnaît avoir pris connaissance, au moment de l'achat d'un produit, des présentes conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par NEOD S.A.S, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures.
ARTICLE 2 - Commandes
Toute commande auprès de NEOD S.A.S doit, pour être valable, être effectuée sur notre site internet ou par écrit et dans ce cas comporter expressément la signature du client ainsi que la description précise de la marchandise commandée, son prix unitaire HT, sa quantité et son prix total HT sauf si le bon de commande exprime les tarifs en TTC. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du Client, matérialisée par la signature de ce dernier. Pour les commandes exécutées via nos sites internet, la case à cocher « J'ai lu et compris les conditions générales de vente » vaut la validation de la commande ferme par le Client. Aucune modification ou annulation de commande ne pourra intervenir, les rajouts de produit devront être réalisée sur une autre commande, avec un numéro différent. Les images ou photographies sur tous supports (site web, plaquette commerciale, etc..) fournis par notre société ne sont pas contractuelles, les couleurs et contenus peuvent varier selon les séries ou offres commerciales. Les commandes seront livrées complètes. Si un produit manque à la préparation de commande, l'expédition de celle-ci sera repoussée jusqu'a réception du produit manquant. Si le délai estimé est trop important, nous expédierons à notre charge la commande partiellement. Si un article est définitivement épuisé, nous remboursons la totalité du montant de cet article. Le client ne pourra demander aucune indemnité pour une rupture définitive d'un produit commandé ou pour une livraison partielle de sa commande. Les professionnels de la zone euro (hors France métropolitaine) devront nous contacter directement afin d'établir un devis avant chaque commande pour que celle-ci soit conforme avec la législation relative à la TVA. Dans le cas ou un professionnel de la zone euro (hors France métropolitaine) valide et paye une commande sans établir de devis au préalable via notre service client, la demande d'une nouvelle facturation sans TVA sera facturé 19.90€ (dix neuf euros et quatre vingt dix centimes).
ARTICLE 3 – Prix
Le barème des prix unitaires est communicable dans les conditions fixées à l'article L 446-1 du code de commerce français. Sa durée de validité est celle indiquée sur ce document. Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils s'entendent TVA non comprise sauf si les tarifs mentionnés sont exprimés TTC . Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sous réserves des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et de l'évolution des prix du marché. En toutes hypothèses le prix facturé sera celui du tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Pour la Corse et départements hors métropole, nous contacter afin de prendre connaissance des tarifs liés aux transports ainsi que les tarifs produits non soumis à la T.V.A. Les professionnels et distributeurs ne sont pas concernés par la tarification indiquée sur notre site internet ou sur tout autre support, un barème de prix pour les professionnels est disponible en nous contactant.
ARTICLE 4 : Conditions de règlement
La société NEOD S.A.S n'accorde aucun escompte.
1 / Le délai de paiement peut être fixé librement par les parties, dans les limites fixées par la loi N° 2008-776 du 4 Aout 2008 de Modernisation de l'économie. Cependant, en l'absence de dispositions particulières, le prix devra être payé au comptant ou au 30ème jour suivant la date de réception et livraison des marchandises si un délai de paiement à été accepté par NEOD S.A.S.
2 / Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à vingt cinq pourcent (25%) ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros, fixée par décret (2012-1115). En application par le client des pénalités de retard sont exigibles de plein droit, sans qu'une mise en demeure préalable du client soit nécessaire. Les frais engagés par NEOD S.A.S pour les paiements dus après échéances (courrier en recommandé avec AR, frais de recouvrements, etc..) seront portés au débit du client. Lorsque le client est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, NEOD S.A.S peut de ce seul fait suspendre immédiatement les livraisons, commandes et services après ventes sans que le client ne puisse réclamer des dommages et intérêts à NEOD S.A.S. En cas de recours par la voie contentieuse, NEOD S.A.S est en droit de réclamer au client le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite. Les règlements, quel qu'en soit le mode accepté par notre société, doivent être impérativement adressés à NEOD S.A.S – 121 Rue Thimonnier – 61100 FLERS.
Tout retard de paiement, paiement par chèque impayé ou virement refusé, à l'échéance, entraînera de plein droit les conséquences suivantes:
- la facturation d'intérêts de retards fixés à 25 pourcent (25%), à compter du lendemain du jour de l'échéance à titre de pénalités ainsi que la facturation d'une indemnité forfaitaire de 40 euros (décret 2012-1115), et ce, sans préjudice de la réparation, dans les conditions de droit commun, de tout autre dommage résultant de ce retard .Ces intérêts seront automatiquement et de plein droit acquis à la société NEOD S.A.S, sans formalités aucune ni mise en demeure préalable ;
- la faculté pour la société NEOD S.A.S, et si bon lui semble, de procéder à la résolution de la vente aux torts et griefs du client, après une mise en demeure, adressée en lettre simple ou recommandé le lendemain de l'échéance, restée infructueuse dans un délai de 8 jours à compter de son envoi, et la revendication immédiate des marchandises conformément à la clause de réserve de propriété visée à l'article 5 des présentes ;
Le non respect de cette disposition sera assimilé à un retard de paiement et entraînera les mêmes conséquences que celui-ci.
Le calcul des pénalités de retard sera calculé comme suit : (montant facture x 25%) x (Nombre jours/365).
Article 5 – Clause de réserve de propriété
Les marchandises, objets de la commande, sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de la propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires.
Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originaire de la société NEOD S.A.S sur le client subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que stipulé ci-après et des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas de saisie arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, le client devra impérativement en informer la société NEOD S.A.S sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Il devra dans ces hypothèses, informer le tiers de ce que les marchandises sont soumises à la présente clause de réserve de propriété. Le client s'interdit, en outre, de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises.
ARTICLE 6 – Livraison
Les livraisons sont exclusivement assurées par la société NEOD S.A.S et par ses prestataires et soustraitants, lesquels sont réputés être, à l'avance, agrées par le client. Le client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le client lors de la livraison, les produits délivrés par la société NEOD S.A.S seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Le client peut consulter à tout moment le suivi de son colis via notre site internet ou sur le site du transporteur via le lien envoyé par email. En cas d'avaries ou de manquants, le réceptionnaire devra notifier des réserves motivées sur le bon de transport ainsi que par courrier avec accusé de réception adressé au transporteur dans les 72 heures suivant la réception (L 133-3 du code de commerce français) ou sur la plate-forme internet du transporteur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités par le client. Le client qui prend livraison des marchandises sans réserves sera réputé les avoir reçues en bon état et conformes, en nature, poids, et quantités aux énonciations du bon de transport.
ARTICLE 7 – Délais de livraison
Lorsque que le produit est bien disponible dans les entrepôts de NEOD, celui-ci est indiqué « Disponible en stock » sur le site internet et dans ce cas le délai de préparation de commande est inférieur à 48 heures. Pour les articles non stockés ou en cours d'approvisionnement, la mention "En moyenne, cet article est expédié sous xx" est affiché sur la fiche produit de notre site internet. Les délais indiqués sur notre site sont donnés à titre informatif, les délais sont calculés sur une moyenne de traitements des commandes en jours ouvrables. Le client reconnaît expressément qu'il n'y a pas de délai minimal de livraison. Toutefois pour les ruptures de stocks, le délai de livraison sera celui indiqué par la société NEOD S.A.S, lequel dépendra du délai de disponibilité desdits produits. Au délai indicatif affiché, il faut ajouter le délai lié au transport qui n'est qu'indicatif et dépendant du transporteur. Les délais de transports sont affichés en bas de chaque page de notre site internet par transporteur (exemple : Colissimo de 2 à 7 jours, Chronopost de 1 à 2 jours,..). Ces délais s'entendent en jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).
ARTICLE 8 – Frais de port
Sauf stipulation contraire et expresse de la part de la société NEOD S.A.S, pour toute commande des frais de port seront facturés au client. Pour la Corse et départements hors métropole, nous contacter afin de prendre connaissance des tarifs liés aux transports. Les marchandises seront adressées à l'adresse de livraison saisie par le client sur le site internet. Pour toute erreur de saisie de la part du client qui feront l'objet d'un litige de livraison (adresse introuvable, adresse inconnue,..), les frais supplémentaires pour le renvoi du colis seront à la charge du client.
ARTICLE 9 – Interdiction des retours
Aucun retour pour invendu ou erreur de commande ne sera accepté hors délai légal de rétractation. En cas de retour pour vices de fabrication, ces retours ne pourront faire 1'objet que d'un échange standard et ne pourront donner lieu à remboursement ou indemnité quel qu'il soit. Tous les frais afférents aux remises en état ou réparation, hors vices de fabrication, seront à la charge du client qui l'accepte.
ARTICLE 10 – Droit rétractation / retour article
Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours francs à compter de la livraison de sa commande qui lui sera remboursée contre restitution des produits livrés. L'acheteur doit retourner les marchandises dans leur état neuf (sans trace de montage, sans rayure ni marque d'utilisation, complet et propre) et emballage d'origine. Toutes traces d'utilisation/détériorations feront l'objet d'une décote (jusqu'a 60%) sur le remboursement ou d'une facturation porté au débit de l'acheteur ou d'un refus de reprise. Les produits scellés (pièces électriques, hydrauliques, …) ne pourront pas faire l'objet d'un retour si l'intégrité du système de sécurité ou de l'emballage est altéré. Le refus sera systématique pour ce type d'emballage si celui-ci a été ouvert. Ce type d'emballage sera transparent afin que le client puisse voir et juger du contenu et qu'il puisse recourir à son droit de rétractation. La demande se fait directement sur le formulaire en ligne. A compter du jour de la demande, le client dispose de 14 jours francs maximum pour retourner le produit, il devra justifier de son expédition dans ce délai de retour. Après ce délai et sans justification d'expédition ou expédition tardive après le délai maximum légal du retour (14j), notre société ne pourra pas accepter la demande de rétractation. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls du client (L221-23). Les prestations de type « prioritaire » ou « express » ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. Pour les professionnels, le droit de rétractation est applicable lorsque ces trois conditions strictes sont respectées : (1) L'entreprise doit employer au maximum 5 salariés, (2) Le contrat doit être conclu "hors établissement" (exemple démarchage par un vendeur en dehors de son établissement commercial), (3) L'objet du contrat ne doit pas entrer dans le « le champ d'application de l'activité principale" du professionnel. Ces conditions de retours ne s'appliquent qu'aux clients résidant dans un pays membre de l'Europe. Pour les clients non européens, le retour d'un produit est impossible sauf dans le cadre de la garantie légale. Le remboursement sera exécuté par chèque bancaire à l'ordre de la civilité inscrite sur la facture dans les délais les plus courts possible.
ARTICLE 11 – Transfert des risques
De convention expresse et dérogatoire, les marchandises voyagent en toute circonstance aux risques et périls du client.
ARTICLE 12 – Exonération et limitation de responsabilité
La responsabilité de la société NEOD S.A.S ne pourra en aucun cas être engagée en cas, notamment, de problèmes de transport (avarie, manquants, retard ou absence de livraison) dès lors que l'inexécution partielle ou totale résulte d'une cause étrangère à la société NEOD S.A.S. Ainsi, en aucun cas, la responsabilité de la société NEOD S.A.S ne pourra être engagée en cas de force majeure.
ARTICLE 13 – Litiges
Tous les litiges découlant des opérations, de ventes visées par les présentes conditions générales de vente seront soumis au Tribunal de commerce de Alençon (61000), ce qui est expressément accepté par le client.
ARTICLE 14 – Service après-vente et garantie
Le client peut se rendre sur le site internet de notre entreprise afin de pouvoir faire la demande de prise en charge de son dossier.
Tous nos articles sont garantis par le constructeur. Si un remplacement de produit ou de pièces d'usure à lieu dans le cadre de la garantie, Ce remplacement ne reconduit pas le délai de garantie mais poursuit celui de la garantie en cours. Les produits défectueux bénéficiant des délais de garantie mentionnés ci-dessus doivent être envoyés après réception d'un accord écrit de notre part à l'adresse suivante : NEOD S.A.S – 121 Rue Thimonnier – 61100 FLERS. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls du client . La société NEOD S.A.S s'engage à réception des produits défectueux à remplacer ceux-ci dans un délai maximum de 20 jours ouvrables. Dans le cas ou le(s) produit(s) serai(en)t en rupture pendant plus de 30 jours ouvrables et seulement dans ce cas, la société NEOD S.A.S effectuera un avoir de compensation. Sont exclues de la garantie : les dommages intentionnels causés ou provoqués, les dommages subis par le produit du fait du manque d'entretien et de maintenance, les dommages subis par le produit dus à un usage pour lequel il n'est pas destiné ou à une utilisation anormale ou nuisible à la bonne conservation du produit, les dommages subis par le produit du fait du non respect des instructions de montage, d'installation, de branchement ou d'utilisation, les dommages subis par le produit résultant d'une transformation faite par le client, les dommages subis par le produit résultant d'une exposition ou d'un stockage dans un milieu agressif ou non adéquat (pollution chimique…), les dommages subis par le produit résultant d'une cause externe à l'appareil (par exemple d'un accident, choc, de la foudre, de la tempête, d'une fluctuation de courant ou d'une oxydation). Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou accidents pouvant résulter d'un article vendu ou de son utilisation. Le Service Après-vente ne peut être pris en compte que si et seulement si les articles ont été utilisés et manipulés conformément aux instructions stipulées sur ou à l'intérieur des emballages produits. Dans le cas contraire, les produits ne pourront ni être remplacés ni faire l'objet d'un avoir.
ARTICLE 15 – Force Majeure
Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure ou leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus ; la grève de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF- GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre société, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs. Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance de l'événement. Le contrat liant notre société et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à perdurer au-delà d'un délai de 12 mois, ce qui engendrerait des complications pour les cocontractants, le contrat de vente conclu pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre avec AR dénonçant ledit contrat de vente.
ARTICLE 16 – Frais administratif et facturation électronique
Toute facture émise est réputée conforme aux informations communiquées par le client au moment de la commande ou de la prestation. Toute demande de modification d'une facture déjà émise (notamment modification de l'identité du client, de l'adresse de facturation, du numéro de TVA intracommunautaire ou du numéro de SIRET, ou toute autre information administrative), effectuée à la demande du client et nécessitant l'émission du facture rectificative ou d'un avoir suivi d'une nouvelle facture, pourra donner lieu à la facturation de frais administratif de 25€ HT. Ces frais ne seront pas appliqués lorsque la rectification résulte d'une erreur imputable à NEOD SAS. La demande de rectification devra être formulée par écrit dans un délai de 30 jours suivant l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, la modification pourra être refusée si elle ne respecte plus les obligations comptables et fiscales applicables.
ARTICLE 17 – Données personnelles
Nous apportons un point d'honneur sur le respect de la vie privée, c'est pour cela que nous n'utilisons pas de cookies lors de vos visites sur nos sites internet. La seule donnée personnelle vous concernant que nous récoltons à des fins statistiques lors de vos navigations sur nos sites est votre adresse IP. Vous pouvez à tout moment masquer cette information en cliquant sur le bouton prévu à cet effet dans l'onglet « politique données personnelles » disponible en pied de page de nos sites internet. Seules les données relatives aux traitements des commandes sont chiffrées et stockées en base de données sur le site internet et sont transmises directement à nos systèmes informatiques internes pour traitement. Nous utilisons vos données en particulier pour effectuer les commandes, la livraison des marchandises, traiter les paiements, communiquer avec vous à propos de vos commandes et de nos produits, actualiser et gérer nos données clients et prospects, pour vous recommander un produit, permettre à des tiers (transport, services postaux, etc..) de traiter les commandes que vous nous passez et recevoir des offres par e-mail portant sur des produits ou services fournis par notre société. Vous disposez d'un droit d'accès, rectification, suppression ou transfert de vos données personnelles vous concernant, conformément à la législation applicable en France.
ARTICLE 18 - Attribution de juridiction
Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et de tous les contrats de vente conclus par notre société, ou au paiement du prix , sera régi par le droit français et porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société à savoir devant le tribunal de commerce de Alençon (61000), quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action ou d'un référé.
ARTICLE 19 - Médiation
Le Médiateur peut être saisi de tout litige commercial lié à la vente d'un produit acheté à distance, sous réserve du respect des conditions de recevabilité de la demande. La CECMC établit une liste de médiateurs référencés et les coordonnées du médiateur sélectionné sont : AMBO - 112 Rue Colbert - 56100 Lorient.